

Chaumont, le 17 juin 2019.

---

## Communiqué de presse

### Rappel de la réglementation formation permis AM

---

Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Haute-Marne, rappelle que la nouvelle réglementation, concernant le Brevet de sécurité routière, correspondant à la catégorie AM du permis de conduire (cyclo et quadricycles léger à moteur dès l'âge de 14 ans) a été modifiée, à compter du 1<sup>er</sup> mars dernier.

Le nombre d'heures de formation est passé de 7 h à 8 h au minimum, sur deux jours, sans excéder 4 h par jour.

Afin d'assurer la sécurité de leurs enfants, Madame la préfète recommande aux parents des jeunes concernés de s'assurer du bon respect de la nouvelle réglementation en vigueur avant toute inscription.

#### **Contact presse :**

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54 ou 06.86.80.52.55